

Séance du jeudi 30 janvier 2020

	<u>Date de la convocation: 22/01/2020</u>
Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE,</i>
Présents : 10	
Votants: 11	<u>Présents</u> : Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Michel GUILBERT, Jacques TOUBOULIC, Georges SEBILLAUT, Jean-Louis DROUARD, Patricia NOREL, Laurence HOURLIER, Gérard JOVET, Dominique GUERIN DE VAUX, Anne COLLINOT
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Absents</u> : Antonin GIBERT, Mélanie BRESSION, Anne MILLOT
	<u>Représentés</u> : Madame Caroline DALLE-NOGARE par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICATS MIXTE OUVERT A.GE.D.I - (D 2020 009)

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,

APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/02/2020 089-218900918-20200130-D_2020_009-DE

Le Maire
B. MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

